



**SOIXANTE-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE  
2 - 6 octobre 2017  
Palais des Nations, Genève**

---

**NOTE D'INFORMATION**

**I. ORGANISATION DE LA SESSION**

**Lieu et date**

1. La soixante-huitième session du Comité exécutif s'ouvrira dans la salle des Assemblées du Palais des Nations le lundi 2 octobre 2017 à 10 heures et s'achèvera le vendredi 6 octobre 2017.

**Horaires**

2. Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures, et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures. Pour une meilleure utilisation du temps imparti et des services de conférence et d'interprétation, les réunions débiteront aux heures indiquées. Il est demandé aux délégations d'être ponctuelles.

**Disposition des places**

3. Pour les États membres du Comité exécutif, la disposition des places suivra le protocole adopté pour la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Les États non-membres du Comité exécutif et les observateurs suivront. La disposition des places se fera dans l'ordre alphabétique anglais.

**II. ENREGISTREMENT ET ACCÈS AU PALAIS DES NATIONS**

4. Les délégations (à l'exception des ONG - voir par. 6 ci-après) sont invitées à adresser par courriel au Secrétariat ([hqexcom@unhcr.org](mailto:hqexcom@unhcr.org)), au plus tard le **lundi 11 septembre 2016**, une lettre d'accréditation/note verbale indiquant par ordre hiérarchique les noms et titres exacts de tous leurs représentants à la session. Cette lettre d'accréditation/note verbale tiendra lieu d'enregistrement à la réunion. Il est nécessaire de se faire enregistrer à temps, afin de permettre l'établissement de la liste provisoire

des participants et de faciliter la répartition des sièges dans la salle et l'accès des délégués au Palais des Nations.

5. Les délégués **non accrédités auprès de l'ONUG** doivent s'assurer qu'ils sont en possession d'un passeport portant le même nom que celui mentionné dans la lettre d'accréditation/note verbale envoyée au Secrétariat. Les badges pourront être retirés à partir de l'après-midi du vendredi 29 septembre 2017 au Bureau d'identification de l'Office des Nations Unies à Genève, situé à la Porte de Pregny du Palais des Nations.

**Organisations non gouvernementales**

6. Pour se faire enregistrer et obtenir toute information nécessaire, les organisations non gouvernementales (ONG) sont priées de s'adresser par courriel à la Section du partenariat du HCR ([interagency@unhcr.org](mailto:interagency@unhcr.org)) au plus tard le **vendredi 15 septembre 2017**, avant la fermeture des bureaux.

**III. ARRANGEMENTS CONCERNANT LA PRISE DE PAROLE**

**Liste des orateurs**

7. La liste des orateurs pour le débat général sera ouverte le **lundi 4 septembre 2017**. Pour réserver un temps de parole, une demande écrite, mentionnant « Liste des orateurs » et le nom du pays en objet, et indiquant les nom, titre et rang exacts de l'orateur, doit impérativement être adressée à [hqexcom@unhcr.org](mailto:hqexcom@unhcr.org).

8. De plus amples informations concernant la liste des orateurs et d'autres dispositions y relatives seront communiquées au cours de l'été.

## Interprétation et déclarations

9. Les services d'interprétation seront assurés dans les six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).

10. Pour faciliter le travail des interprètes, les délégations sont priées de fournir **au préalable** 20 exemplaires de leurs déclarations aux agents de conférence présents dans la salle. Il est rappelé aux orateurs de parler à une vitesse raisonnable lors de leurs déclarations.

## IV. STATUT D'OBSERVATEUR AUX RÉUNIONS DU COMITÉ PERMANENT EN 2017-2018

11. Le statut d'observateur doit être renouvelé chaque année. Les États désireux de participer aux réunions du Comité permanent en qualité d'observateur pour la période allant **d'octobre 2017 à octobre 2018** sont priés d'adresser par courriel une note verbale au Secrétariat ([hqexcom@unhcr.org](mailto:hqexcom@unhcr.org)), en mentionnant « Demande de statut d'observateur » et le nom du pays en objet. Les demandes reçues au plus tard le **jeudi 28 septembre 2017** avant la fermeture des bureaux seront annoncées lors de la soixante-septième session au point y relatif de l'ordre du jour et consignées dans le rapport de la session.

## V. DOCUMENTATION

### Liste des participants

12. Une liste provisoire des participants sera communiquée le **jeudi 28 septembre 2017** avant la fermeture des bureaux. Tout changement doit être signalé au Secrétariat au plus tard le **mercredi 4 octobre 2017** avant la fermeture des bureaux. La liste définitive des participants sera communiquée le vendredi 6 octobre 2017.

### Comptes rendus analytiques

13. Conformément à la résolution 3415 (XXX) de l'Assemblée générale des Nations Unies, les comptes rendus analytiques des réunions des organes des Nations Unies ne sont publiés que sous leur forme finale. Ils seront préparés par des rédacteurs de comptes rendus analytiques des Nations Unies et publiés le plus tôt possible après chaque réunion. Tout amendement sera publié dans un seul rectificatif après la session. La procédure d'amendement est décrite au bas de la première page de chaque compte rendu.

## Documentation officielle

14. Conformément à l'initiative des Nations Unies relative aux réunions « économes en papier », la documentation pour la session sera distribuée par voie électronique et publiée sur le site [www.unhcr.org/fr/excom2017](http://www.unhcr.org/fr/excom2017). Il est donc recommandé aux délégués de **se munir de leurs propres exemplaires des documents lors de la session**.

15. Tous les documents de la série A/AC.96/... seront également disponibles dans le Système de diffusion électronique des documents des Nations Unies (Sédoc) à <http://documents.un.org>.

## VI. INFORMATIONS DIVERSES

### Bagages et sécurité

16. Les bagages entrant au Palais des Nations seront contrôlés à la Porte de Pregny. Une fois autorisés par le service de sécurité, ils peuvent être entreposés dans des casiers prévus à cet effet. Toutefois, il est rappelé aux délégués qu'une fois la capacité de stockage à la Porte de Pregny épuisée, aucun autre bagage ne sera accepté.

17. Les délégués devront porter en permanence le badge d'identification de l'ONUG.

---

*HCR, le 17 août 2017*